

Le Président de Roannaise de l'Eau,

N°15-04

Objet :
**DELEGATIONS
DE FONCTIONS
ET DE
SIGNATURE**

**Quatrième
Vice-
Président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2015-09
du 21 janvier 2015 relative aux délégations de
l'assemblée délibérante au Président,

Vu le procès-verbal du Comité Syndical
du 7 janvier 2015 relatif à l'élection des membres
du Bureau Syndical,

Considérant que pour la bonne marche des services et
pour permettre une parfaite continuité du service
public, il est nécessaire que l'exercice de certaines
fonctions et la signature de certains actes et documents
soient assurés par Romain BOST 4ème Vice-Président.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Romain BOST 4ème Vice-Président est délégué à la programmation des
investissements.

Les délégations de fonctions et de signature sont attribuées à Romain
BOST dans ces domaines et notamment pour :

- La préparation budgétaire ;
- Les relations avec les partenaires.

Romain BOST peut signer tout document et courrier ayant un caractère
décisionnel, toute convention et tout contrat soumis à l'approbation du
Comité Syndical, tout bon de commande correspondant à sa délégation.

En outre, en cas d'empêchement du Président, Romain BOST peut représenter Roannaise de l'Eau dans les instances ou organismes opérant dans les domaines de la délégation de fonctions.

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée à Romain BOST, 4ème Vice-président pour l'ensemble des délégations accordées par le Comité Syndical au Président et listées dans la délibération du Comité Syndical n°2015-09 du 21 janvier 2015.

ARTICLE 3 :

Le bénéficiaire des présentes délégation et subdélégation agit sous la surveillance et la responsabilité du Président.

Sa signature devra toujours être précédée de la mention suivante :

Le Président,
pour le Président et par délégation,
le 4ème Vice-président délégué
à la programmation des investissements
Romain BOST

Pour extrait conforme,
Roanne, le

29 JAN. 2015

Le Président

M. FRECHET Daniel

Notification faite à Romain BOST

Le 4ème Vice-Président

M.BOST Romain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150209-A15-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2015